

Pour les postes requérant des compétences particulières ou comportant des modalités d'exercice particulières, les demandes saisies via IPROF-SIAM seront **obligatoirement complétées** par l'envoi d'une fiche de candidature (voir annexe 7 à la fin de ce document) à transmettre à la Direction des Personnels Enseignants du Rectorat pour le 6 avril 2016 au plus tard. L'avis des corps d'inspection et des chefs d'établissement est obligatoirement requis pour l'accréditation des postulants.

Dans l'hypothèse où plusieurs candidatures auraient reçu un avis favorable pour le même poste, l'affectation sera réalisée au plus fort barème.

Les vœux portant sur des postes spécifiques académiques sont traités prioritairement. Il faut donc les formuler en vœu n°1.

Les postes spécifiques académiques vacants sont publiés sur SIAM.

Les postes SPEA, peuvent être :

- 🔊 sections de techniciens supérieurs autres que celles retenues comme poste spécifique national ;
- 🔊 sections européennes ;
- 🔊 PLP coordonnateur pédagogique dans des CFA publics gérés par des EPLE ;
- 🔊 postes liés aux formations offertes par l'établissement (formations des lycées professionnels, sections sportives, sections accueillant des élèves sportifs de haut niveau, langues, nouvelles technologies...);
- 🔊 postes ressources en matière de technologie de l'information et de la communication et plus généralement en matière de technologies nouvelles ;
- 🔊 postes de COP dans les CIO spécialisés ;

- BTS économie et gestion et disciplines du secteur tertiaire : force de vente, action commerciale, bureautique et communication administrative, hôtellerie-restauration- tourisme ;
- postes en établissement pénitentiaire ;
- postes implantés dans les établissements accueillant des enfants malades et/ou handicapés ;
- postes liés à l'accueil des enfants migrants ;
- poste d'enseignant référent au titre du handicap : se renseigner sur les modalités de candidatures auprès des DSDEN ;
- poste d'aide au chef de travaux (ATCT) ;
- poste en établissement classé REP+ ;
- poste en SEGPA de collège relevant d'un champ professionnel du champ de l'habitat qui peut recouvrir plusieurs spécialités. Les postes relevant du champ de l'habitat sont ouverts aux enseignants des disciplines suivantes : P2100, P3020, P3021, P3022, P3025, P3028, P3100 et P3110. Afin de vérifier si votre code discipline vous permet de faire acte de candidature sur un poste SPEA en SEGPA, vous devrez vous reporter au commentaire associé au poste vacant publié sur SIAM ;
- **poste d'enseignant en ULIS en LP ou en lycée** : Les candidats devront remplir l'annexe 7 bis (voir dernière page de ce document) et la retourner également pour le 8 avril 2015 au plus tard accompagnée d'une lettre de motivation, d'une copie de leur dernier rapport d'inspection et, s'ils le possèdent, d'une copie du 2CA-SH. Les candidats s'engagent à se présenter devant une commission académique composée :
 - de la conseillère technique ASH du Recteur ;
 - d'un inspecteur de l'Education nationale ;
 - d'un chef d'établissement.

ANNEE 2016
FICHE DE CANDIDATURE
à un poste spécifique académique
(à transmettre au rectorat le 6 avril 2016 au plus tard)

IDENTIFICATION Nom : Prénom : Né(e) le : Adresse personnelle : Tél. :	Corps : Grade : Discipline : Note pédagogique : Note administrative : Affectation au 01/09/2015	
ETUDES ET DIPLOMES		
TRAVAUX ET STAGES DE FORMATION		
CURSUS PROFESSIONNEL		
VŒUX SAISIS SUR SIAM (obligatoire) uniquement les vœux spécifiques dans l'ordre du choix		
MOTIVATIONS (à compléter éventuellement par lettre sur papier libre)		
Avis obligatoire du chef d'établissement d'origine Fait à le Fait à Signature	Avis des corps d'inspection de Bordeaux le Signature	Avis du Recteur de BORDEAUX le Signature

ANNEE 2016
FICHE DE CANDIDATURE
à un poste ULIS

(à transmettre au rectorat le 6 avril 2016 au plus tard)

IDENTIFICATION Nom : Prénom : Né(e) le : Adresse personnelle : Tél. :	Corps : Grade : Discipline : Note pédagogique : Note administrative : Affectation au 01/09/2015
ETUDES ET DIPLOMES	
TRAVAUX ET STAGES DE FORMATION	
CURSUS PROFESSIONNEL	
VŒUX SAISIS SUR SIAM (obligatoire) uniquement les vœux spécifiques dans l'ordre du choix	
MOTIVATIONS (à compléter éventuellement par lettre sur papier libre)	
Avis obligatoire du chef d'établissement d'origine Fait à le Signature	Avis du Recteur de BORDEAUX Fait à le Signature